ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enfance martyre

Question écrite n° 45224

Texte de la question

M. Leonce Deprez se felicitant de la mise en oeuvre efficace, pour le telephone, de la nouvelle numerotation a dix chiffres, demande a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace s'il ne lui semble pas opportun de prevoir un numero a deux chiffres (par exemple, le 20) pour les appels relatifs a l'enfance maltraitee. En effet, il y a souvent urgence a mettre en oeuvre de tels appels qui meriteraient de beneficier comme certains autres services d'urgence (pompiers, police, etc.) d'une numerotation facile a memoriser et a utiliser.

Texte de la réponse

M. Francois Fillon, ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace, confirme a l'honorable parlementaire qu'il a decide la creation d'un numero court destine aux appels relatifs a l'enfance maltraitee. Ce numero sera le 111. Il entrera en service le 1er janvier 1997 et sera accessible gratuitement depuis le reseau public.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45224
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : télécommunications et espace
Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 6000
Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6771